

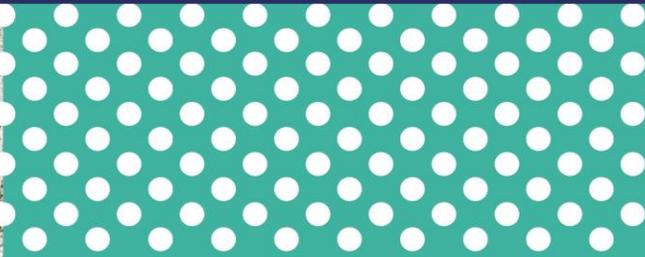


Travaux
publics

2025

ALTERNANCE

Modalités de participation financière





FINANCEMENT DU CONTRAT

Versement au CFA
(Montants nets de taxe)

- **Financement sur la base des niveaux de prise en charge par certification**
(cf. liste par certification en annexe)
- **Majoration dans la limite de 4 000 € par an** pour un apprenti reconnu travailleur handicapé.



FRAIS ANNEXES

Versement au CFA
À la date de conclusion du contrat
(Montants nets de taxe)

- **Frais d'hébergement** : 6 € / nuitée
- **Frais de restauration** : 3 € / repas
- **Frais de 1^{er} équipement pédagogique** :
 - Jusqu'au niveau 5 (norme européenne) visé : 500 € ;
 - Montant plafond pour la 1^{ère} année du contrat.
- **Frais liés à la mobilité des apprentis**
Forfait de 500 €
Plus une prise en charge plafonnée à 1 180 € pour :
 - les frais de voyage : 1 aller-retour en classe économique ;

- les frais d'hébergement : 6 € par nuitée en mobilité ;
- les frais de restauration : 3 € par repas (déjeuner et dîner) en mobilité ;
- la protection sociale : si elle est prise en charge par le CFA (dans le cas d'une mise en veille du contrat).

Sous réserve que la mobilité à l'étranger soit contenue dans le programme de formation et fasse l'objet d'une convention spécifique.

Une 2^{nde} mobilité peut être financée pour les Bac pro et BP à composante européenne.

- **Frais annexes générés par la mobilité des apprentis vers la métropole** :
Forfait de 1 680 €.
- **Frais annexes générés par la mobilité des apprentis vers d'autres collectivités d'outre-mer** :
Forfait de 1 680 €.



AIDES COMPLÉMENTAIRES

FORMATION MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

- Plafond de 15 € HT / heure pour le coût pédagogique ;
- Maximum : 3 jours (21 heures) par action de formation.

AIDE À L'EXERCICE DE LA FONCTION DE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

- Pas de financement



FINANCEMENT DU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- **Forfait horaire :**
13 € HT pour les métiers techniques du BTP ;
16 € HT pour la maintenance et la conduite engins ;
7 € HT pour le tertiaire (autre que BTP).
- **Forfait horaire applicable aux publics prioritaires et au GEIQ :**
19 € HT pour les métiers techniques du BTP ;
22 € HT pour la maintenance et la conduite engins ;
13 € HT pour le tertiaire (autre que BTP).

Financement applicable aux contrats de professionnalisation associant la VAE (expérimentation)

Financement de **9 000 € HT / an et par contrat**, comprenant :

- Les frais de conception et de coordination : 1 000 € HT maximum / an
- Les coûts pédagogiques : 6 000 € HT maximum / an, proratisés selon la durée du contrat et calculés à la semaine
- Les actions d'accompagnements à la VAE : 2 000 € HT maximum / an
- Les frais annexes (hébergement, restauration et transport) : 300 € HT maximum / an
- Les frais liés à l'exercice de la fonction de tuteur et la fonction de tuteur-accompagnateur Afest : 230 € HT / mois et par salarié (et 345 € HT lorsque le tuteur est âgé de plus de 45 ans ou que l'alternant appartient à la catégorie des publics prioritaires).
- Les frais de formation du tuteur et du tuteur-accompagnateur Afest : 15 € HT / heure dans la limite de 40 heures

Chaque parcours est modulé en fonction de **la nature des actions réalisées** et financé dans la limite des **plafonds annuels de chaque action** et du **plafond global annuel** de 9 000 €.



AIDES COMPLÉMENTAIRES

FORMATION TUTEUR

- Plafond de 15 € HT / heure pour le coût pédagogique ;
- Maximum : 3 jours (21 heures) par action de formation.

AIDE À L'EXERCICE DE LA FONCTION TUTORALE

- Financement sur la base de 230 € HT / mois pendant 6 mois pour les tuteurs formés par contrat de professionnalisation.

Condition de versement :

Le tuteur doit être formé et doit être inscrit à l'ordre des tuteurs des Travaux publics.

- **Majoration de 50 %** (345 € HT / mois) pour le **tuteur d'un contrat de professionnalisation** encadrant un jeune de moins de 26 ans **éloigné de l'emploi** (accord de branche).

Précision GEIQ :

Maximum 10 bénéficiaires de contrat de professionnalisation simultanés par tuteur.



FINANCEMENT DE LA PRO-A

- **Forfait coût pédagogique et frais annexes** (transport et hébergement) :

15 € HT / heure limité à 200 heures et 3 000 € pour :

- CléA / CléA numérique ;
- Certifications professionnelles inscrites sur la liste de branche étendue.

- **80 € HT / heure limité à 24 heures pour :**
Accompagnement VAE visant une certification ou CQP inscrit au RNCP et sur la liste de branche étendue.



AIDES COMPLÉMENTAIRES

FORMATION TUTEUR

- Plafond de 15 € HT / heure pour le coût pédagogique ;
- Maximum : 3 jours (21 heures) par action de formation.

AIDE À L'EXERCICE DE LA FONCTION TUTORALE

Financement sur la base de 230 € HT / mois pendant 6 mois pour les tuteurs formés par Pro-A.

Condition de versement :
Le tuteur doit être formé.

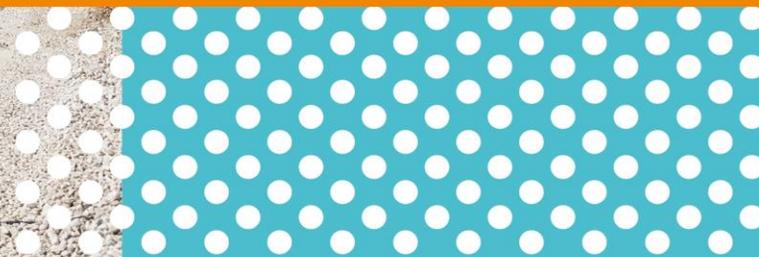


**Travaux
publics**

2025

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Modalités de participation financière





BUDGET ANNUEL ENTREPRISE

- **Coûts pédagogiques :**
> **Entreprises de moins de 11 salariés :**
3 500 € HT

- > **Entreprises de 11 à moins de 50 salariés :**
5 000 € HT



PLAFOND COÛT PÉDAGOGIQUE HORAIRE

- Plafond de 32 € HT / heure / stagiaire



CPF CO-CONSTRUIT (accord 11 mai 2023)

- **Coûts pédagogiques :**
> **Entreprises de moins de 50 salariés :**
Remboursement de la dotation ou de l'abondement versé à la CDC sur le CPF du salarié dans le cadre de la co-construction prévue dans l'accord TP.



UNIQUEMENT POUR LES ENTREPRISES DE MOINS DE 11 SALARIÉS

- > **Participation à la rémunération**
Dans la limite de 15 € HT / heure / stagiaire (sur conventionnelle)

- > **Participation à la rémunération du CPF co-construit sur le temps de travail** (accord 11 mai 2023)
Dans la limite de 15 € HT / heure / stagiaire (sur conventionnelle) pour les heures réalisées sur le temps de travail dans le cadre de la co-construction prévue dans l'accord TP.

- > **Actions de formation visant la transition écologique et le développement durable**

- > **Actions de formation visant la transition numérique**
Coût pédagogique : plafond 32 € HT / heure / stagiaire (hors budget annuel entreprise).
Exemples d'action : écoconduite, gestion des déchets.



FINANCEMENTS SPÉCIFIQUES (HORS BUDGET ANNUEL)

- **Accompagnement VAE**
Plafond de 2 000 € HT / VAE
- **Bilan de compétences**
Plafond de 2 000 € HT / Bilan
- **Évaluations CléA** (hors formation) :
 - Évaluation préalable : plafond 500 € HT
 - Évaluation en fin de formation : plafond 250 € HT
- **Parcours de formation CléA** (suite évaluation) :
 - Coût pédagogique : plafond 32 € HT / heure / stagiaire
- **Ingénierie AFEST**
Prestataire référencé ou non par Constructys* :
Plafond de 900 € HT / jour dans la limite de 4 jours.

*Contactez nos équipes en région

Applicables à partir du 1^{er} janvier 2025 dans la limite des fonds disponibles

La formation doit démarrer en 2025 et les demandes de financement doivent parvenir à Constructys au moins 15 jours avant le début de la formation.
La formation ne doit pas avoir déjà démarré avant la réception de la demande de financement par Constructys.



FINANCEMENTS COMPLÉMENTAIRES

ENTREPRISES DE MOINS DE 300 SALARIÉS

- **Diag Performance**

(RH / RH Numérique / RH Ecologique)

Prestataire éligible* :

Plafond de 1 000 € HT / jour cofinancement compris dans la limite de 2 jours de diagnostic / 6 jours d'accompagnement.

*Aide limitée au cofinancement public pour les entreprises de 50 à moins de 300 salariés**.*

**Contactez nos équipes en région*

***Contactez nos équipes en région pour étudier votre projet*

Applicables à partir du 1^{er} janvier 2025 dans la limite des fonds disponibles

La formation doit démarrer en 2025 et les demandes de financement doivent parvenir à Constructys au moins 15 jours avant le début de la formation.

La formation ne doit pas avoir déjà démarré avant la réception de la demande de financement par Constructys.